



Numéro	Commission	Avis

SESSION DU 23 juin 2017

Proposition de VOEU**Demande d'abrogation des projets de prospections minières de Merléac, Silfiac, Loc Envel***Proposé par le Président**Rapporteurs : Marc Le Fur et Thierry Burlot*-----
Exposé sommaire

En 2014 et en 2015, trois permis exclusifs ont été accordés à la société Variscan en vue d'extraction de métaux dans le centre de la Bretagne. Le permis exclusif de recherches de mines (Perm) de Merléac couvre une superficie de 409 km² et englobe 34 communes. Il permet à la société minière Variscan d'étudier pendant cinq ans renouvelables (soit jusqu'en 2019, dans un premier temps) le sous-sol de cette zone. A Merléac, Variscan espère entre autres extraire du cuivre, du zinc, du plomb, de l'or, de l'argent...

Le permis de Merléac est le plus avancé des trois. Il fait, comme les deux autres, l'objet de contestations fortes pour nuisances environnementales, manque de concertation, d'informations et incertitude sur les retombées économiques.

A Silfiac, quatorze maires se sont associés pour contrer juridiquement l'activité de la société Variscan. Des maires du secteur de Loc Envel ont pris des arrêtés pour interdire le survol de leurs communes. En outre les retombées économiques mises en avant apparaissent pour le moins floues puisque la société parle un jour de 750 emplois directs et indirects sur le site de Loc-Envel puis plus tard de créations d'emploi et de retombées économiques pour les collectivités territoriales modestes, sans poser la question des impacts négatifs sur d'autres secteurs d'activités tels que l'agriculture ou le tourisme. Ces impacts sur l'agriculture et l'agroalimentaire peuvent être considérables. Nos produits sont exportés dans le monde entier, l'ouverture de mines serait très préjudiciable à l'image de nos producteurs.

Les impacts sur l'environnement, l'eau et la santé, sont également très préoccupants, compte tenu de la localisation des zones d'exploration sur plusieurs têtes de bassins versants, c'est_à-dire sur le château d'eau des rivières bretonnes.

En matière d'information enfin, force est de constater que les quelques réunions des trois commissions locales d'information n'ont pas été la hauteur des exigences de dialogue, de transparence et de concertation pour un tel projet. Quant à la refonte du code minier qui permettrait de garantir ces exigences, elle n'a toujours pas vu le jour.

En conséquence, rappelant son vœu émis en juin 2014 pour la transparence et un débat démocratique sur chaque permis d'exploration, et constatant que ces préconisations n'ont pas été respectées,

le Conseil régional de Bretagne demande :

1. que le Ministre de l'économie Bruno Le Maire et celui du Ministre de la transition écologique et solidaire Nicolas Hulot qui a déjà pris une initiative se saisissent ensemble immédiatement de ce dossier capital pour le centre Bretagne;
2. que les trois permis miniers accordés en 2014 et 2015 soient abrogés.